## CAS Nº 1 : Mon enfant était déjà inscrit à la crèche ou à la restauration scolaire en 2022-2023 et j'ai déjà mes identifiants au portail famille

Si j'ai perdu mon mot de passe, je peux en générer un nouveau en cliquant sur « Réinitialisation du mot de passe ? » sur la page d'accueil, sour le bouton « connexion »

- Je lis attentivement le règlement de fonctionnement. La validation de 1 l'inscription sur le portail famille vaut acceptation de ce règlement.
- Je me connecte sur mairie-chaponost.fr puis au portail famille depuis les 2 accès rapides de la page d'accueil.
- Je renseigne mon identifiant et mon mot de passe, puis je clique sur 3 « connexion »
- J'envoie l'ensemble de mes justificatifs (voir liste page 1) en cliquant sur le bouton bleu « Documents à transmettre à la structure »



Je vérifie mes informations et les complète ou les modifie si nécessaire. 5 Pour cela, je clique sur « Mes coordonnées » (1) dans le menu supérieur, puis je clique sur « Consulter/modifier » (2) et enfin je pense à enregistrer (3).



## Je vérifie les informations relatives à chacun de mes enfants inscrits et les 6 complète ou les modifie si nécessaire.

Pour cela, je clique « Mes inscriptions » (1) dans le menu supérieur, puis je clique sur « Modifier mes informations » (2). Ensuite, je complète <u>chacun</u> des onglets : « Repas » (3) puis « Autorisations » (4), puis « Personnes autorisées » (5) et « Informations sanitaires » (6). Enfin, je pense à enregistrer (7).



## J'inscris pour la rentrée 2023 mon enfant à la restauration scolaire.

Pour cela, je clique sur « Nouvelle inscription » (1) et je me laisse quider par les menus déroulants.



réservations» et je coche les jours de présence de mon enfant. Je pense à enregistrer.

Je renouvelle les étapes 5 et 6 pour chacun de mes enfants inscrits à l'un des services.

Attention ! Pour les enfants entrant en 6ème, les inscriptions se font auprès du collège d'affectation.